

Protection sociale complémentaire des agents de l'Etat

Régression des droits pour près d'un fonctionnaire sur deux, la MFP dénonce !

Comme le craignait la MFP, le ministère de l'Education nationale fait le choix de ne plus s'inscrire dans une offre globale et solidaire protectrice pour l'ensemble de ses quelque 2,5 millions d'agents, actifs et retraités.

Malgré des alertes répétées, notamment lors de la rédaction de la circulaire Référencement du 27 juin 2016, les inquiétudes de la MFP se confirment. L'appel à référencement ministériel, publié le 3 décembre dernier, limite aux seuls actifs le bénéfice du couplage obligatoire santé/prévoyance, excluant *de facto* les retraités de la couverture dépendance, décès et invalidité.

Unique possibilité accordée par l'employeur, le recours à des garanties facultatives optionnelles, y compris pour les actifs en matière de dépendance, « détricotant » au passage le modèle mutualiste global et solidaire.

De surcroît, en matière de santé, les exigences ministérielles impulsent une logique inflationniste sur les remboursements, alors même que les pouvoirs publics se battent pour réguler les coûts de la santé. Une véritable aubaine pour les « marchands de soins », notamment en optique et dentaire, qui y verront une légitimité à revoir à la hausse leurs tarifs !

Autre élément déstructurant, la tentation de désigner plusieurs opérateurs sur un même champ professionnel, loin d'assainir la concurrence à laquelle les mutuelles de fonctionnaires sont d'ores et déjà confrontées, va inévitablement entraîner une dérégulation des mécanismes de solidarité générationnelle et permettre la sélection entre bons et mauvais risques !

Au final, c'est la logique de marché qui prend le pas sur la logique des solidarités collectives.

« *Cerise sur le gâteau* », la participation du ministère à la protection sociale de ses personnels, actifs et retraités, plafonne à moins de 0,3% des cotisations alors que les mêmes responsables gouvernementaux obligent les employeurs privés à participer à hauteur de 50% !

Ainsi, s'inscrit en filigrane une véritable régression de la protection sociale de plusieurs millions d'agents actifs et retraités que la MFP ne peut que dénoncer.

A propos de ...

La **Mutualité Fonction Publique** - présidée par Serge BRICHET - regroupe aujourd'hui 21 mutuelles ou unions de mutuelles professionnelles relevant des Livres II et III du Code de la Mutualité, issues des trois fonctions publiques. En 2016, les mutuelles de la Fonction publique, réunies au sein de la MFP, représentent :

- au titre du régime obligatoire : 5 millions d'assurés et ayants-droit, et 6 milliards d'euros par an de prestations versées.
- au titre du régime complémentaire : 4 millions d'adhérents actifs et retraités, et 6,5 millions de personnes protégées ; 3,6 milliards de cotisations encaissées (vie et non vie) ; plus de 3 milliards de prestations servies (vie et non vie).